

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Meggy Côté-Blais

<https://www.cadre21.org/membres/c9abcdf977c71de1a9774625>

Date d'obtention : 2022-03-30 10:12:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode d'intervention claire qui me permettra de guider mes rencontres de façon très méthodique dans un cas de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Les rôles sont clairs, nous savons maintenant exactement qui doit faire quoi en fonction des différentes situations qui peuvent survenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas chercher à regarder le contenu sur le cellulaire.
Importante distinction entre en acte malveillant versus impulsif.